

Offre de Mission : Favoriser l'accès à la culture et faire découvrir les musées

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>La statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Mairie de Montélimar Service des Musées et Arts Plastiques Maison des Services Publics 1 avenue Saint Martin 26200 MONTE LIMAR</p>
Durée de la mission	<p>8 mois à compter du 27 septembre 2021 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin de contribuer à rendre accessible la culture, et notamment les musées de la ville, à tous les publics, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter leur accès aux musées de la ville ; - Collaborer à l'organisation de temps de découverte des musées à destination de différents publics, et plus spécifiquement ceux qui en sont habituellement éloignés (participer à la préparation et l'animation de visites découvertes et d'ateliers avec les centres sociaux, les associations d'insertion, des associations situées dans les QPV...); - Aider et participer à la mise en place d'évènements culturels locaux, au sein des musées ((participer à l'animation des Journées du Patrimoine, Nuit des Musées par exemple, participer à l'organisation des temps de la programmation culturelle, conférences...); - Participer à des actions de médiation auprès de publics dits spécifiques, et faire connaître ces actions ((participer à la coordination de projet de résidence avec les partenaires, centres sociaux et autres, à l'accueil des artistes); - Contribuer à des projets d'éducation culturelle et artistique portés par les musées (participer à la préparation de l'animation de visites en direction du public scolaire, les centres de loisirs, les associations d'éducation populaire, des groupes d'habitants, afin de faire connaître l'art actuel et le patrimoine local et afin de susciter un sentiment d'appropriation de ses musées par la population locale).
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de 612,97 € (472,97 € versés par l'État et 140,00 € versés par la Ville) ; - Possibilité de chèques déjeuners ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Julia MOSCHEN - Chargée de la Promotion du Service Civique 04-75-92-09-96 – julia.moschen@montelimar.fr</p>